

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

I. VENTES (HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR)

- Appartements / maisons / immeubles :

de 0 à 46.000 € (avec un minimum de 1.200 € TTC)	8 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 46.001 € à 76.000 €	7 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 76.001 € à 152.000 €	6 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
au-delà de 152.001 €	5 % TTC sur le prix total hors frais d'agence

- Terrains

de 0 à 30.000 €	forfait de 2.000 € TTC
de 30.001 € à 76.000 €	7 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
de 76.001 € à 152.000 €	6 % TTC sur le prix total hors frais d'agence
au-delà de 152.001 €	5 % TTC sur le prix total hors frais d'agence

- Fonds de commerce

12 % TTC sur le prix de vente avec un minimum de 1.500 € TTC

II. LOCATIONS

A. LOCATIONS A USAGE D'HABITATION (VIDE OU MEUBLE)

- **Honoraires à la charge du locataire**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction de bail (payables à la signature du bail) :

logement de 0 à 27 m ²	8 € TTC / m ²
Au-delà de 27 m ²	6 € TTC / m ²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (payables à la réalisation de la prestation) :
3 € TTC / m²

- **Honoraires à la charge du propriétaire**

- Honoraires de visite, de constitution du dossier locatif et de rédaction du bail (payables à la signature du bail) :

logement de 0 à 27 m ²	8 € TTC / m ²
Au-delà de 27 m ²	6 € TTC / m ²

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (payables à la réalisation de la prestation) :
3 € TTC / m²

B. LOCATIONS A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

10 % TTC du loyer annuel (à la charge exclusive du locataire)

III. AVIS DE VALEUR

Appartement : **150 € TTC**

Maison : **200 € TTC**

Dans le cas où le mandant confie un mandat de vente dans les trois mois suivant l'établissement de l'avis de valeur, le montant des honoraires correspondant à l'établissement de celui-ci est déduit des honoraires de vente.